



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 114924

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de bien vouloir lui faire connaître les axes du projet de réorganisation de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence adaptée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcé en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'État, a concerné tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation et, enfin seulement d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français confronté à un double défi, à savoir répondre aux mutations de son environnement et soutenir la compétitivité des entreprises françaises travaillant à l'international. L'un des moyens d'y parvenir est de simplifier et de sécuriser le dédouanement. A cette fin, un nouveau système informatique de dédouanement, en cours de déploiement, permettra aux opérateurs d'effectuer leurs formalités en ligne, à partir d'un simple accès à Internet. Outre une réduction importante du coût de revient du dédouanement, ce nouvel outil facilitera les opérations de contrôle, par une meilleure analyse de risques et un meilleur ciblage des opérations. Cette approche qualitative des contrôles permettra de libérer plus rapidement les marchandises importées, en sélectionnant un nombre limité, mais mieux ciblé, d'opérations à contrôler tout en optimisant les délais de traitement des flux non sélectionnés. La conduite de cette réforme est pragmatique et participe d'une démarche collective. Elle s'appuie sur une analyse en amont portant sur les missions et se poursuit au travers d'une réflexion sur le dispositif et les méthodes de travail. C'est dans ce cadre qu'a été décidé le lancement d'une phase d'expérimentations afin d'apprécier la pertinence des mesures envisagées. Les modalités de mise en oeuvre de ces expérimentations ont fait l'objet d'un cadrage ministériel à l'élaboration duquel les organisations syndicales ont été associées. Ces expérimentations seront ainsi réversibles, fondées sur le volontariat des agents et ne concerneront que quelques bureaux où elles seront mises en oeuvre de manière progressive. La direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne n'est pas concernée par ces expérimentations et poursuivra donc son activité dans un cadre organisationnel inchangé. A l'issue de cette phase, les modalités de généralisation de la réforme seront examinées et des ajustements pourront être réalisés en fonction des résultats observés. Parallèlement, un nouveau maillage territorial du réseau douanier des opérations commerciales sera prochainement mis à l'étude. Dès à présent, le principe du maintien d'une structure douanière par département a été retenu, l'office de Charleville-Mézières étant, dans ce cadre,

préservé. Cette réforme n'a pas pour objectif de supprimer des postes. Pour autant, la douane participe, comme toutes les autres administrations financières, à l'effort d'amélioration de la productivité qui se traduit dans le contrat pluriannuel de performance souscrit pour la période 2006-2008 par le non-remplacement de 638 postes, soit 1 % environ chaque année des effectifs actuels. Dans ce cadre, chaque direction régionale, expérimentatrice ou non, participe proportionnellement à l'effort collectif, en fonction de l'évolution de sa charge de travail sans affecter cependant les effectifs de la surveillance, premier maillon du dispositif douanier de lutte contre la fraude, dont les moyens seront de surcroît renforcés. A cet égard, le contrat pluriannuel de performance prévoit un programme d'investissement particulièrement ambitieux, notamment en ce qui concerne les équipements lourds de la surveillance permettant ainsi de renforcer significativement les moyens d'intervention et le contrôle en matière de lutte contre la fraude : acquisition en renouvellement de cinq hélicoptères biturbines et de quatre scanners mobiles, construction de deux patrouilleurs maritimes, renouvellement de deux vedettes de surveillance rapprochée, rénovation ou acquisition de moyens de détection. Les crédits d'investissement alloués à la douane seront ainsi portés à plus de 100 millions d'euros sur la période.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114924

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13450

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4445